

## AVIS

A l'occasion de la votation fédérale concernant :

- La loi du 30 septembre 2016 sur l'énergie (LEne)

et de la votation cantonale concernant :

- La modification de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Les bureaux de vote seront ouverts selon les horaires suivants :

**Au Bouveret** (Villa Nauplia) et **aux Evouettes** (Salle Tauredunum)

✚	Samedi	20 mai 2017	de	<b>19 h 00</b>	à	<b>20 h 00</b>
✚	Dimanche	21 mai 2017	de	<b>10 h 30</b>	à	<b>11 h 30</b>

1. **Au bureau de vote : Veillez vous munir impérativement de la feuille de réexpédition**

2. **Par correspondance**

- par la poste : l'enveloppe de transmission postée, avec la feuille de réexpédition **dûment signée**, doit parvenir à la commune au plus tard le vendredi précédant le scrutin (19.05.2017)
- en déposant votre enveloppe de transmission, avec la feuille de réexpédition **dûment signée**, dans l'urne prévue à cet effet au bureau communal, selon les horaires suivants :

lundi, mardi et jeudi	de	10h00 à 11h30	et	de 15h30	à	17h00
mercredi	de	10h00 à 11h30	et	de 15h30	à	18h30
vendredi	de	10h00 à 11h30				



- **Les enveloppes déposées dans la boîte aux lettres du bureau communal seront considérées comme nulles.**
- **Une personne = une enveloppe de transmission** (chaque votant doit utiliser sa propre enveloppe de transmission. Il n'est pas possible de regrouper des envois de plusieurs votants dans une seule enveloppe).

**Administration communale  
de Port-Valais**

Port-Valais, le 24 avril 2017